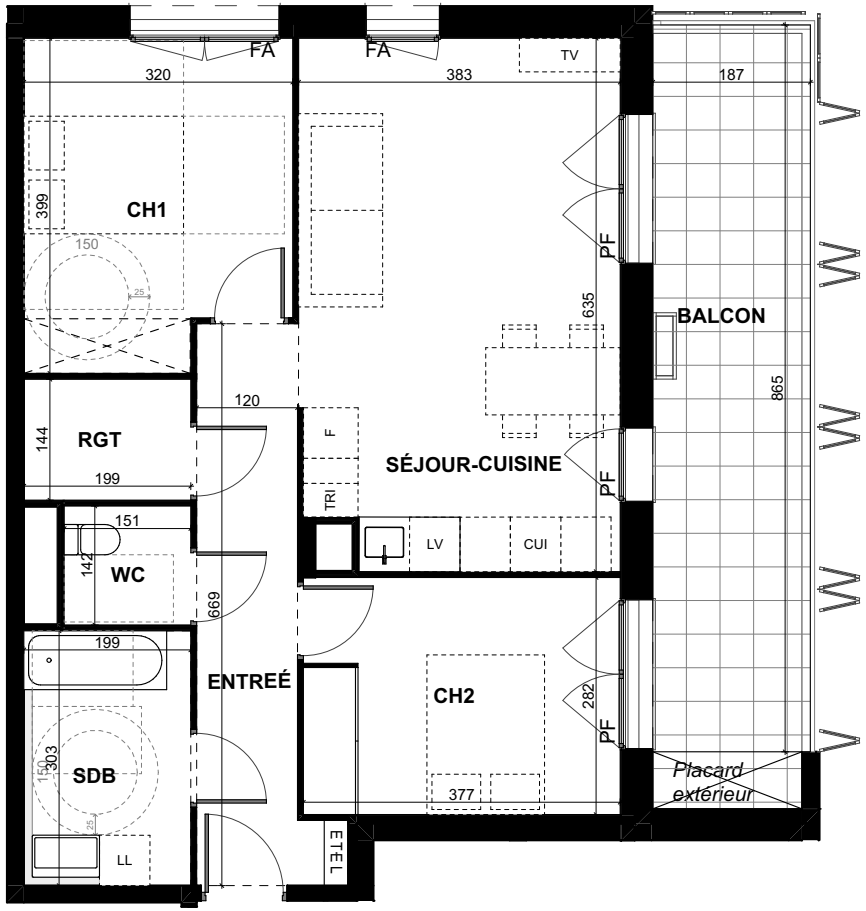

QUARTUS

LA VILLE AVEC VUE SUR DEMAIN

RESIDENCE SYMBIOSE

170 avenue Jean Jaurès
93500 PANTIN

C82

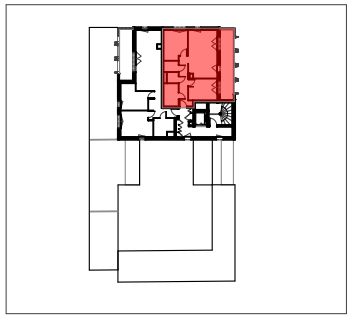

ENTREÉ	8,50
SÉJOUR-CUISINE	23,75
CH1	11,96
CH2	10,61
WC	2,13
SDB	6,02
RGT	2,86
TOTAL	**65,83 m²**
BALCON	17,41
	17,41 m²
TOTAL	**83,24 m²**

NOTA: La surface des placards est incluse dans celles des pièces attenantes.
Le mobilier est représenté à titre indicatif.

P-V	Pare-vue	LL	Lave-linge
PF	Porte-fenêtre	LV	Lave-vaisselle
F	Fenêtre	F	Réfrigérateur
FA	Fenêtre allège vitrée	CUI	Plaques cuisson
		TRI	Tri des déchets
		ETEL	Tableau éléctrique
			Placard
	Volets pliants et fixés		Placard démontable
	*Seuil balcon max 15cm		Bac à plantes 40L
	Seuil terrasse max 20cm		Soffite

Signature SCCV BOUCLE DU FORT:

Signature ACQUEREUR:

0 1 2

FORMAT: A4

NOTA : Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives de la réalisation. Les indications de ce plan sont essentielles mais prévisionnelles, notamment en ce qui concerne la position des baies, les équipements ou réseaux divers. Les emplacements dévolus aux équipements ménagers et à ceux liés au lavage du linge sont représentés en correspondance avec les différents raccordements nécessaires en électricité et en eau ; aucun de ces éléments n'est fourni.
les surfaces et les hauteurs sous plafond indiquées sont approximatives au sens de l'article L261-15 et R261-31 du CCH. Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent.
Les retombées, soffites, faux-plafonds, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif.
Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.
La forme des jardins (pente et talus) n'est pas figurée ou l'est à titre indicatif ; L'emplacement des arbres, arbustes et plantations éventuelles n'est pas contractuel.
L'équipement électroménager et mobilier hors marché sont représentés en pointillés à titre indicatif. Les aménagements des terrasses et loggias sont représentés à titre indicatif, ils ne sont pas fournis avec le logement.

18/06/2025 INDICE: 0